

Étant donné que le bill C-202 a trait à la situation des personnes âgées, je ne voudrais pas oublier les autres.

Je regrette infiniment que le bill C-202 ne vise pas à permettre aux personnes âgées de 60 ans de bénéficier de la pension de sécurité de la vieillesse et à leur assurer un dégrèvement d'impôt sur un revenu inférieur ou plafonné à \$3,000.

Cela ne signifie pas que nous nous opposons au principe du bill ou à l'application d'une loi meilleure, mais nous voulons que le Canada reconnaisse davantage que les personnes qui sont nées avant nous méritent plus, parce que nous sommes en mesure d'hériter d'elles des avantages dont elles devraient bénéficier en 1970.

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'entendre des députés des divers partis de l'opposition parler de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'essentiel de leurs propos, c'est que nous ne devrions pas enlever la disposition d'indexation de la pension universelle de \$80. Au cours de la discussion sur cette question, on a traité le gouvernement de Scrooge qui décevrait un grand nombre de bénéficiaires de la pension de vieillesse.

Des voix: Exact.

L'hon. M. Munro: Je ne peux m'empêcher de me demander si certains des critiques ont analysé ce que nous faisons de positif pour les Canadiens âgés. Voyez à la page 41 du Livre blanc que beaucoup de députés ont cité. En voici un extrait très important.

En 1971, 1,7 million de gens auront plus de 65 ans au Canada. De ce nombre, près de 1,1 million, soit 64 p. 100, auraient un revenu inférieur à \$1,500 (ou à \$3,000 dans le cas d'un couple), n'était-ce des programmes de sécurité du revenu déjà en vigueur. Mais en dépit des mesures existantes de sécurité de revenu, le revenu de 711,000 personnes, soit 42 p. 100 des personnes âgées, sera encore en deçà de ces niveaux en 1971. Les propositions avancées dans le présent Livre blanc auront pour effet de hausser au delà de ces niveaux les revenus de toutes les personnes âgées; aucune ne touchera moins de \$1,620 par année et aucun couple âgé ne recevra moins de \$3,060.

C'est pourquoi on propose d'accorder, à compter du 1^{er} avril prochain, \$135 à chacune des personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti, et \$255 aux couples.

Le député de Red Deer (M. Thompson) a parlé du niveau de pauvreté et je crois connaître la source dont il s'inspire. Le genre de pensions que nous accordons maintenant en vertu du supplément de revenu garanti relèverait le revenu des pensionnés dont il parlait au-dessus du niveau de pauvreté. Je ne crois pas qu'il le sache, tout au moins à en juger par ce qu'il a dit.

● (9.40 p.m.)

Lorsque les personnes âgées du pays qui ont le plus grand besoin d'aide reçoivent \$55 de supplément de revenu garanti en sus des \$80 de sécurité de la vieillesse, ce qui fait en tout \$135, ou \$95 de supplément de revenu garanti pour un ménage dont chaque membre reçoit le taux forfaitaire de \$80 de sécurité de la vieillesse, ce qui porte à \$255 le montant total, j'estime que c'est une augmentation considérable par rapport à ce qu'ils reçoivent aujourd'hui. Comme un célibataire reçoit maintenant \$111.41, je crois qu'on peut dire que nous accordons

[M. Lambert (Bellechasse).]

en réalité une augmentation très importante à une très forte majorité de nos vieillards.

C'est aussi le député de Red Deer, je crois, qui parle d'une estimation du revenu par opposition à une évaluation des moyens ou des besoins, sans vraiment faire de distinction entre les deux. C'était selon lui, un retour à l'ancienne époque de l'évaluation des moyens d'existence. Je constate, chez lui comme chez d'autres, une absence totale de compréhension de ce qu'est exactement une évaluation des revenus. Celle-ci fait partie intégrante de tout le principe selon lequel une personne est en droit, sans aucune intervention d'un organisme administratif, de recevoir ce revenu minimum de base. Il n'est pas nécessaire que ces gens fassent l'objet d'une enquête, ou que des fonctionnaires les interrogent; ils l'obtiennent de droit s'ils soumettent une déclaration de leurs revenus. Si ceux-ci n'atteignent pas le niveau prescrit, ils reçoivent un supplément. Si leurs revenus les dépassent, ils n'en reçoivent pas.

En principe, il n'y a pas tellement de différence avec la déclaration d'impôt sur le revenu que dépose chaque Canadien tous les ans. Sur cette déclaration, les Canadiens indiquent leur revenu et c'est là-dessus que leur impôt est calculé. S'il y a jamais eu de méthode ou de technique qui a fait disparaître l'aspect avilissant des régimes d'assistance vieillesse dont nous avons tant entendu parler aujourd'hui, c'est bien celle-là.

Le Canada a été l'un des premiers pays du monde à adopter le supplément de revenu garanti pour les vieillards. De fait, le Canada était le seul pays, je crois, à avoir adopté un programme d'évaluation du revenu de ce genre quand il a été instauré il y a quatre ans, sauf erreur. Le programme a donné de bons résultats. Certes, il y a eu des problèmes, mais tous les députés auront constaté, j'en suis sûr, que tous ceux qui en bénéficient sont heureux ou raisonnablement heureux de la façon dont il est administré. Ils voient une différence réelle entre cette évaluation du revenu et l'évaluation des moyens des années passées.

Lorsque les députés vantent les vertus d'un revenu annuel garanti et condamnent ce programme, ils se contredisent. De fait, essentiellement, le revenu annuel garanti est un revenu assujéti à une sorte d'évaluation du revenu. Peu importe que les prestations soient universelles ou non, qu'elles soient imposables à 100 p. 100 au haut de l'échelle du revenu, ou que l'individu fasse une demande soumise à une évaluation du revenu une fois l'an, comme c'est le cas ici. Essentiellement, il s'agit d'une évaluation du revenu, et à mon avis c'est le genre de formule qui servirait pour l'établissement de tout revenu annuel garanti.

Je voudrais aborder quelques autres aspects du problème. Il a été proposé de rendre les pensions universelles. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a dit qu'il était très déçu de voir que nous semblons nous écarter du concept de l'universalité—et en effet nous nous en écartons. Il est clair que nous devons nous en écarter. Si nous donnions suite à sa proposition et si nous accordions à nos personnes âgées une pension universelle de \$150 par mois, cela nous coûterait, \$1,100 millions en plus de ce que nous dépensons déjà actuellement dans le domaine des pensions. Comme l'indique le Livre blanc qui a été distribué aux députés, nous pourrions presque instaurer un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens en dépensant entre deux milliards et deux milliards et demi de dollars.